



# La Voie À Suivre VAYELEKH

541

4 OCTOBRE 2008

5 TICHRI 5768

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Responsable de publication

Hanania Soussan

*Dédié à la mémoire de  
Esther Bachar Bat Avraham*

## GARDE TA LANGUE !

*On ne peut pas lui faire confiance*

Le mauvais penchant, qui veut que l'homme accepte le lachon hara, vient l'inciter en disant : Comment pourrais-je soupçonner que la personne qui m'a raconté cela puisse dire quelque chose qui est essentiellement un mensonge, ou ajoute un peu de mensonge en transgressant « éloigne-toi de tout mensonge » ? Réponds-lui toi aussi : il vaut mieux pour moi soupçonner cette personne qui m'a raconté d'avoir dit un mensonge sur autrui que de croire ce qu'elle m'a dit. Car si tu avais vu un homme qui porte du chatnez et coupe les coins de ses cheveux et de sa barbe, et qui vienne ensuite te raconter sur l'un de tes amis qu'il a dit sur toi quelque chose de mal, tu ne croirais certainement pas que c'est vrai, et tu lui répondrais : laisse-moi tranquille, je ne te crois pas quand tu parles de mon ami. Comme tu négliges d'autres interdictions de la Torah, tu ne t'arrêtes certainement pas à l'interdiction du mensonge. Or cette personne qui a raconté, même si elle a dit la vérité, a transgressé l'interdiction de la Torah : « ne propage pas de médisance », qui est extrêmement grave, par conséquent elle est également suspecte de pouvoir inventer quelque chose qui n'est pas vrai, ou tout au moins de mêler à l'histoire un peu de mensonge, et de cette façon modifier totalement la chose.

(Chemirat HaLachone Cha'ar HaZekhira, ch. 12)

# LES JOURS DE TECHOUVA ET DE PARDON

(PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

**Le** Rambam a écrit (Hilkhot Techouva 1, 3) : « Le fait même de Yom Kippour rachète les fautes pour ceux qui se repentent, ainsi qu'il est écrit (Vayikra 16, 30) : « Car en ce jour il vous sera pardonné ». Il faut s'étonner. S'il avait été dit « par ce jour il vous sera pardonné », on comprendrait que le fait même de Yom Kippour rachète les fautes, mais comme il est dit « en ce jour », il s'ensuit que Hachem pardonne à ceux qui se repentent le jour de Kippour, alors pourquoi dire que c'est le jour lui-même qui rachète ? Il faut également comprendre le sens du verset « car en ce jour il vous sera pardonné pour vous purifier de toutes vos fautes, devant Hachem purifiez-vous », ce qui semble signifier que le jour rachète avant même qu'il soit dit « devant Hachem purifiez-vous ». On a l'impression que Hachem pardonne aux bnei Israël avant qu'ils se repentent et se purifient devant Lui. Il aurait fallu écrire : « En ce jour, purifiez-vous devant Hachem, et Je vous pardonnerai pour vous purifier de toutes vos fautes ». Les Sages ont dit (Yoma 81b) : « Vous mortifierez vos âmes le neuf » (Vayikra 23, 32) – est-ce donc le neuf que l'on jeûne ? C'est le dix ! Mais cela vient nous enseigner que celui qui mange et boit le neuf, l'Écriture le lui compte comme s'il avait jeûné le neuf et le dix. J'ai entendu poser la question suivante : pourquoi les Sages ont-ils dit que c'est comme si l'on avait jeûné le neuf et le dix, puisque le dix c'est un ordre de la Torah ? S'ils ont voulu dire que celui qui mange le neuf, c'est comme s'il avait jeûné le neuf, qu'ils disent : celui qui mange et boit le neuf, l'Écriture le lui compte comme s'il avait jeûné le neuf, puisque le dix de toutes façons il jeûne certainement !

On peut l'expliquer à la lumière des versets (Hochéa 14, 2-3) : « Reviens, Israël, jusqu'à Hachem ton D., car tu as trébuché par ton péché, prends avec vous des paroles et reviens vers Hachem. » Pourquoi dire d'abord « jusqu'à Hachem » et ensuite « vers Hachem » ? Et pourquoi dire « Prenez avec vous des paroles » ? Il faut l'expliquer par ce qu'ont dit nos Sages (Sifri Devarim 206) : « Ces paroles ne sont autres que des paroles de Torah, ainsi qu'il est écrit (Devarim 5, 18) : « Hachem a dit ces paroles à toute votre communauté », enseignement selon lequel bien que l'homme se soit repenti de ses mauvaises actions, sa techouva ne s'appelle pas encore une techouva jusqu'à ce qu'il commence à étudier la Torah et à ne pas retomber dans ses fautes, deux choses qui dépendent l'une de l'autre, car s'il étudie sans se repentir de ses fautes, il mourra sans techouva, et s'il se repent sans étudier la Torah, il finira par retourner à ses fautes, parce qu'il n'y a rien d'aussi puissant contre le péché que les paroles de la Torah. C'est pourquoi le prophète a dit en quoi consiste la mitsva de techouva, le pécheur doit d'abord quitter sa faute et pleurer sur ses péchés, et c'est : « Reviens, Israël, jusqu'à Hachem », jusqu'à mais pas

au point de L'atteindre, car la techouva n'est pas complète. Quand arrive-t-on jusqu'à D. et que la techouva est complète ? Quand on prend avec soi des paroles, qui sont les paroles de la Torah. A ce moment-là on revient vers Hachem, car on est certain de ne jamais retourner à la faute puisqu'on étudie la Torah, et qu'elle est un bouclier contre le mauvais penchant. Le roi David dit également (Téhilim 34, 15) : « Détourne-toi du mal et fais le bien », détourne-toi du mal d'abord et ensuite fais le bien. L'essentiel de la techouva est donc l'étude de la Torah, car celui qui se repent sans étudier peut transgresser beaucoup de principes essentiels de la Torah sans s'en apercevoir, puisqu'il n'étudie pas. Il faut donc étudier immédiatement après s'être repenti, pour savoir ce qui est permis ou interdit. Nous trouvons à ce propos dans le Choul'han Aroukh (Rema Orah 'Haïm 624, 5) : ceux qui sont pointilleux commencent à fabriquer la souka immédiatement après la fin de Yom Kippour, pour aller d'une mitsva à une autre mitsva. Comme ils se sont repentis et ont regretté leurs fautes à Yom Kippour, ils s'occupent immédiatement de Torah et de mitsvot pour ne plus retomber dans la faute. C'est pourquoi il n'est pas dit « ce jour rachète les fautes » mais « en ce jour il vous sera pardonné », car se peut-il que comme le jour même de Kippour rachète les fautes même pour celui qui n'étudie pas après Yom Kippour, sa techouva est acceptée ? C'est pourquoi il est dit « car en ce jour il vous sera pardonné », le jour rachète celui qui veut être racheté et ne rachète pas celui qui ne veut pas être racheté. Pour ne pas risquer qu'on comprenne « ce jour rachète », bien qu'on n'ait pris aucun résolution, il est dit « car en ce jour il vous sera pardonné ».

Et bien que nos Sages aient enseigné (Chevouot 13a) au nom de Rabbi : « Sur toutes les fautes contre la Torah, qu'on ait fait techouva ou non, Yom Kippour rachète », la réponse est que la techouva est une chose et le rachat en est une autre. La techouva consiste à regretter ses fautes, le rachat est un effacement des actes par Hachem, et c'est ce qu'explique Rachi (Béréchit 32, 21) : « Il me semble que tout rachat cité à proximité d'une faute, d'un péché ou autre chose de ce genre consiste à essayer et faire passer, que ce soit en araméen ou dans le langage de l'Écriture, où les écuelles d'or sont appelées « kippourei zahav » (Ezra 1, 10) parce que le cohen les utilise pour s'essuyer les mains sur les rebords de l'écuelle. »

Hachem ne rachète pas et n'efface pas la faute avant que l'homme lui-même ne manifeste son désir de l'effacer. Quand Yom Kippour est passé et que l'homme commence à étudier la Torah, à pratiquer les mitsvot et à se séparer de la faute, alors on sait qu'il veut effacer toutes les fautes qu'il a commises, et Hachem les efface. C'est pourquoi il est dit « car en ce jour il sera pardonné », non que le jour lui-même pardonne mais il sera pardonné. La Torah a dit : En ce jour, pensez au fait que dans l'avenir, Hachem vous rachètera, demain, quand vous étudierez la Torah et que vous abandonnerez vos fautes. Si vous vous conduisez ainsi Il accomplit ce qui est écrit dans la Torah : « pour vous purifier de toutes vos fautes, devant Hachem purifiez-vous », mais Je ne le ferai pas avant que vous n'abandonniez la faute pour étudier la Torah, que vous ne vous contentiez pas du repentir. Votre repentir n'a aucune consistance avant qu'arrive le lendemain de Yom Kippour et que vous commenciez à accomplir ce que vous avez pris sur vous. Les ba'alei moussar disaient que Yom Kippour ne commence qu'après Yom Kippour.

# A PROPOS DE LA PARACHA

## *Et maintenant, écrivez pour vous ce chant*

La mitsva d'écrire un séfer Torah est destinée à ce qu'on étudie dedans, ainsi qu'il est dit : « Et maintenant, écrivez pour vous ce chant et enseigne-le aux bnei Israël, mets-le dans leur bouche ». C'est pour cela que la Torah a été donnée à Israël, pour apprendre dedans (Roch, Hilkhot Sefer Torah, Responsa Noda Biyhouda). L'étude dans le séfer Torah a une grande sainteté et celui qui lit dans un séfer manuscrit en sainteté n'est pas semblable à celui qui lit dans des livres imprimés (Le Rav Falaji, Yaffé LaLev). Bien que l'écriture ne soit qu'un moyen pour étudier la Torah, elle est considérée comme une mitsva en soi, à l'inverse d'autres mitsvot dont l'essentiel est de les accomplir et dont la préparation n'est pas considérée comme une mitsva, et pourquoi ? Pour que la Torah soit disponible et accessible pour chacun des bnei Israël de façon à ce qu'il puisse lire dedans constamment, et n'ait pas besoin d'aller chez quelqu'un d'autre pour obtenir ce livre d'étude. Ainsi, quand la possibilité d'étudier sera à portée de la main, on apprendra à craindre Hachem, et on connaîtra parfaitement les mitsvot plus précieuses que l'or.

C'est pourquoi même celui à qui ses ancêtres ont légué un séfer écrit a une mitsva d'écrire pour lui-même un nouveau séfer Torah, afin qu'il y ait une quantité de ces livres et qu'on puisse les prêter à celui qui n'a pas les moyens d'acheter lui-même un séfer Torah. De cette façon, beaucoup de gens pourront se plonger dans l'étude de la Torah et la connaissance s'étendra.

De plus, par l'écriture d'un séfer Torah pour chacun, on pourra étudier dans des livres neufs, ce qui donne un agrément à l'étude, et on n'aura pas besoin de s'efforcer d'étudier dans des livres transmis par les générations précédentes, si vieux que la lecture risque de fatiguer celui qui étudie, car l'âme s'émerveille et l'esprit s'élargit du fait d'étudier dans un séfer beau et agréable. La joie de l'âme et le plaisir qui accompagne la lecture dans un beau séfer sont positifs pour l'étude, à la façon dont l'âme insuffle une vie nouvelle au corps.

(Séfer ha'Hinoukh, et aussi Introduction aux Responsa de Rabbi Akiva Eiger)

## *Le devoir de protéger la Torah*

Prends des forces et du courage, car tu conduiras ce peuple vers le pays (31, 7).

Le gaon Rabbi Yé'hezkel Abramsky, qui était président du Va'ad HaYéchivot en Erets Israël, fut invité devant une commission d'Etat qui traitait de l'exemption de l'armée pour les élèves des yéchivot. Pendant les débats, l'un des ministres se tourna vers lui avec étonnement : « Ne pensez-vous pas que le devoir de défendre l'Etat vient avant la protection de la Torah ? »

Le Rav Abramsky s'exclama : Ce que Hachem a dit à Yéhochoua, le premier qui a conquis le pays, prouve le contraire. Car Il a donné deux ordres à Yéhochoua avant qu'il rentre dans le pays, l'un est de conquérir le pays, et l'autre de protéger la Torah. Sur le premier, il est dit « Prends des forces et du courage car tu conduiras ce peuple vers le pays » (Yéhochoua 1, 6), alors que sur le deuxième il est dit « Seulement prends « beaucoup » de force et de courage pour protéger et accomplir toute cette Torah » (1, 7). Dans la deuxième injonction le mot « beaucoup » est ajouté, pour nous enseigner que le devoir de protéger la Torah est primordial !

## *La tribu de Lévi – protège la Torah.*

Moché écrivit cette Torah et la donna aux cohanim fils de Lévi, qui portaient l'Arche de l'alliance de Hachem (31, 9)

A la fin de la parachat Ki Tavo (29, 3), Rachi dit que les bnei Israël se plaignaient de ce que Moché avait donné la Torah justement aux enfants de Lévi, sa tribu. Ils craignaient qu'un jour ils ne disent : « elle ne vous a pas été donnée, c'est à nous qu'elle a été donnée ». Apparemment, quelle est effectivement la raison pour laquelle elle leur a été donnée justement à eux ? Il est également difficile de comprendre ce que signifie « qui portaient l'Arche de l'alliance de Hachem ». Le gaon Rabbi Arié Zéev Gurwitz zatsal, le Roch Yéchivah de Gateshead, explique pourquoi les Sages ont rappelé que Kora'h faisait partie de ceux qui portaient l'Arche. Kora'h estimait que Moché faisait porter aux bnei Israël au-delà de leurs forces. Par conséquent on pouvait lui objecter qu'il faisait partie de ceux qui portaient l'Arche, et qu'il savait que l'Arche porte ceux qui la portent, donc comment pouvait-il prétendre que les mitsvot de la Torah représentent un poids pour le peuple d'Israël ? Ce n'était pas eux qui portaient la Torah mais la Torah qui les portait !

C'est la raison pour laquelle Moché a remis la Torah justement à la tribu de Lévi, car comme ils « portaient l'Arche de l'alliance de Hachem », ils connaissaient cette qualité que l'Arche porte ceux qui la portent, ils savaient par-dessus tout la protéger

à tout prix. Moché savait que le peuple d'Israël devrait porter la Torah et la protéger même à des époques difficiles de décrets d'annihilation et de persécutions, c'est pourquoi il a compris que les enfants de Lévi étaient ceux qui convenaient le mieux pour la protéger en tout temps.

## *Pourquoi les enfants sont-ils venus ?*

« Rassemble le peuple, hommes, femmes et enfants et l'étranger qui se trouve dans tes portes, pour qu'ils écoutent, qu'ils apprennent et craignent Hachem leur D. et veillent à observer toutes les paroles de cette Torah (31, 12).

Il est dit dans la Guemara « les hommes sont venus pour étudier, les femmes pour écouter, mais les enfants, pourquoi sont-ils venus ? Pour donner une récompense à ceux qui les amènent » ('Haguiga 3a). Beaucoup se sont étonnés de cela. De deux choses l'une : s'il y a une utilité pour les enfants eux-mêmes, il n'y a pas besoin d'autres raisons, et s'il n'y a aucune utilité, pourquoi donner une récompense à ceux qui les amènent ? Est-ce qu'on reçoit une récompense simplement pour avoir apporté une charge ? Le gaon auteur de « Netivot HaMichpat » a écrit qu'il y a évidemment une raison à cette mitsva, mais comme pour beaucoup d'autres mitsvot de la Torah, nous ne la connaissons pas. Toute la question que pose la Guemara était pourquoi il faut donner l'ordre pour les enfants, puisque comme tous les hommes et les femmes montent à Jérusalem, il est évident qu'ils ne vont pas laisser les enfants à la maison, et qu'ils les prendront avec eux de toutes façons. La Guemara répond que c'est pour cela que la Torah a ordonné spécialement d'amener les enfants, pour que le fait de les amener soit considéré comme une mitsva, et qu'ils en reçoivent une récompense.

(Na'halat Ya'akov)

## *Une peur continue*

Ils apprendront à craindre Hachem leur D. tous les jours (31, 13)

Rabbi Avraham Dov Kahana Shapira, auteur de « Devar Avraham », explique que tout être vivant, même le plus simple, fait attention à se garder de ce qui lui est nuisible. Comment cela ? Il a en lui un sens naturel qui s'appelle « instinct » et qui le pousse à se défendre et à protéger sa vie. L'homme a également cette force de se défendre, qui est la crainte. Lorsqu'il se garde de la faute, fait toujours des barrières à ses barrières, et observe tout le temps ses voies, la prudence devient chez lui un sentiment naturel, il ressent la présence du mal et s'en écarte. Alors que celui qui n'a pas de crainte du Ciel tombe facilement dans les pièges du mauvais penchant, car on peut facilement l'atteindre s'il n'a pas cette force naturelle de protection de sa vie.

C'est ce que dit le verset : « craindre Hachem leur D. tous les jours », la crainte de Hachem n'est pas seulement une seule fois, elle enracine en l'homme une prudence naturelle de ressentir le mal, et de s'écarter des pièges de mort cachés à ses yeux, « tous les jours ».

(Peninim MiChoul'han Gavoha)

# HISTOIRE VECUE

## *Prendre ce livre de la Torah*

Le livre « 'Hayé Adam » raconte : un certain grand homme mourut, et on entendit au Tribunal céleste une voix très bruyante : « Faites place à un tsadik qui vient de mourir. » On le reçut avec de grands honneurs, on lui mit un séfer Torah dans les bras et on lui demanda : « as-tu observé ce qui est écrit là-dedans ? » Il répondit : Oui. « As-tu accompli la première mitsva, qui est celle d'avoir des enfants pour l'amour du Ciel ? » Il répondit : Oui. On lui dit : « Qui en témoigne pour toi ? » Arrivèrent les anges qui avaient été créés par les mitsvot qu'il avait faites, innombrables, et elles témoignèrent pour lui. L'un disait : « j'ai été créé par telle mitsva », et l'autre disait : « j'ai été créé par telle mitsva. » Ensuite, on amena devant lui les Arba Tourim et on lui demanda : « as-tu accompli la Torah orale ? » Il répondit : Oui. « Qui témoigne pour toi ? » Les anges arrivèrent de la même façon. Ensuite, on lui demanda : « As-tu fait attention à éviter de prononcer le Nom de D. en vain ? » Et il se tut. On le lui demanda à nouveau, il se tut et ne dit rien. On demanda des témoignages, et des légions d'anges revêtus de noir vinrent témoigner. L'un dit : « j'ai été créé tel jour, quand il a prononcé tel et tel Nom sans intention. » L'autre en dit autant. Tout le tribunal céleste déchira son vêtement, et moi aussi je l'ai déchiré. Ils dirent : « Goutte putride, comment n'as-tu pas craint etc. » Le verdict fut soit d'aller au Guéhénom soit de revenir en réincarnation. Il choisit le Guéhénom. Le 'Hayé Adam termine en disant : comment l'homme ne ferait-il pas attention à prononcer le Nom de D. avec crainte et concentration du cœur ?

# LES RAISONS DES MITSVOT

## La mitsva de Hakhel

Rassemble (hakhel) le peuple, les hommes, les femmes et les enfants, et l'étranger qui est dans tes portes, pour qu'ils écoutent, qu'ils étudient et voient Hachem leur D., et pratiquent toutes les paroles de cette Torah (31, 12).

La Guemara dit : « Les hommes viennent pour étudier, les femmes viennent pour écouter, mais les enfants, pourquoi viennent-ils ? Pour qu'on donne une récompense à ceux qui les amènent » ('Haguiga 3a). Le gaon Rabbi Yitz'hak Hutner zatsal explique ainsi la raison de la mitsva de Hakhel : Celui qui observe ce que dit le Rambam dans les lois de Hakhel y trouve que la raison de cette mitsva est un retour au don de la Torah au Sinaï. Il écrit : « On doit préparer son cœur et faire entendre à ses oreilles, écouter avec crainte et se réjouir avec tremblement, comme le jour où elle a été donnée au Sinaï... qu'on se considère soi-même comme le jour où on l'a reçue, et qu'on l'a entendue de Hachem » (Hilkhot 'Haguiga ch. 3 Halakha 6). La mitsva de Hakhel telle qu'elle a été accomplie à l'époque d'Ezra est une sorte de don de la Torah au Sinaï. On comprend désormais pourquoi il y a un devoir particulier d'amener les enfants, parce que de cette façon cela ressemble au don de la Torah au Sinaï, auquel les enfants aussi ont pris part. C'est pourquoi la récompense est justement pour « ceux qui les amènent », car le fait d'amener les enfants complète la perfection de la mitsva, en créant une situation qui ressemble au don de la Torah au Sinaï. On comprend aussi de cette façon ce que dit le Rambam : « Et c'est le roi qui lira pour leurs oreilles... à partir de quoi lit-il ? Depuis le début du livre de Devarim jusqu'à la fin du passage du Chema, en sautant « Véhaya im chamoà », et il lit à partir de « asser teasser » dans l'ordre jusqu'à la fin des bénédictions et des malédictions, jusqu'à « en plus de l'alliance qu'Il a conclue avec eux au 'Horev », et il s'arrête (ch. 3 des Hilkhot 'Haguiga, halakha 3). Les mots « et il s'arrête », par lesquels il termine, n'ont apparemment aucun sens, puisqu'il a déjà énuméré tous les passages que le roi doit lire, il est donc évident que tout ce qui ne rentre pas dedans n'est pas lu, alors pourquoi le Rambam éprouve-t-il le besoin de préciser : Et il s'arrête ?

Mais comme la lecture se termine par le verset « l'alliance qu'Il a conclue avec eux au 'Horev », le Rambam précise « et il s'arrête », pour nous faire entendre qu'il y a à cet arrêt une signification particulière, et que si le roi continuait à lire, il abîmerait l'intention de toute la mitsva. Car c'est précisément par la fin de la lecture avec le verset qui traite du don de la Torah au Sinaï, que le but est mis en valeur, il doit servir d'exemple du don de la Torah au Sinaï.

## TES YEUX VERRONT TES MAITRES

### LE CHA'AGAT ARIE

Avant d'être nommé Rav de la ville de Metz, le Cha'agat Arié était Rav de Volojine et gagnait un salaire misérable. Sa pauvreté en arriva au point où sa femme dut travailler comme aide boulangère pour pétrir la pâte, en gagnant quelques sous, et le Cha'agat Arié lui-même n'avait qu'un seul costume qu'il portait en semaine et le Chabat. Il quitta Volojine à cause de sa pauvreté, car la ville n'avaient pas de quoi ajouter à son salaire même la moitié d'une pièce d'or, et il erra dans diverses provinces et villes jusqu'à être nommé Rav de Metz. A Metz, on avait la coutume que le Rav qui arrivait invite chez lui les notables de la ville et ses sages pour boire un café. On avait coutume que le jour précédant l'invitation du Rav, on apportait chez lui pour le remettre à la Rabbanit tout ce qui était nécessaire à l'honneur des invités : du café, du lait, du sucre, et tous les ustensiles nécessaires. La Rabbanit dirigeait le tout pour que tout soit prêt comme il convenait.

Quand les notables de la ville arrivèrent chez le Cha'agat Arié et que la Rabbanit leur présenta du café à boire, chacun sentit qu'il n'y avait pas de sucre dans le café, mais tant qu'ils étaient assis, chacun pensa qu'il manquait du sucre par erreur uniquement dans son verre, que le café des autres était sucré, et qu'il ne valait pas la peine d'y faire attention.

Mais quelle fut la stupéfaction de tous de voir qu'après le café, quand on enleva de la table les tasses vides, la Rabbanit servit tout à coup sur la table une assiette pleine de sucre !

Il s'avéra qu'elle ne savait pas du tout qu'il y avait un rapport entre le sucre et le café. Elle avait cru que c'étaient deux plats, et que le sucrier devait avoir en soi une place d'honneur. Quand elle apprit son erreur, elle s'excusa, car à Volojine elle n'avait jamais vu ni café ni sucre, ni mélangés ni séparés. - (Makor Baroukh)

# A LA LUMIERE DE LA PARACHAH ENSEIGNEMENT DE RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

## Le jour du jugement

Dans le moussaf de Roch Hachana et Yom Kippour, Rabbi Amnon de Mayence a introduit « les anges se hâteront et seront saisis par la crainte et le tremblement du jour du jugement, où l'armée céleste est jugée. » Il faut comprendre : les hommes craignent le jour du jugement, parce qu'ils ont fauté et ne savent pas s'ils seront déclarés innocents ou non. Mais pourquoi les anges du service craignent-ils et tremblent-ils du jour du jugement, alors qu'ils ne commettent aucune faute ? Nos Sages ont dit (Sota 3b) : « Quiconque fait une seule mitsva en ce monde, elle le précède et marche devant lui dans le monde à venir, ainsi qu'il est dit (Yéchaya 58, 8) : « Ta droiture marchera devant toi », et quiconque commet une seule faute en ce monde-ci, elle l'enveloppe et marche devant lui au jour du jugement, ainsi qu'il est dit (Iyov 6, 18) : « A cause d'eux, les caravanes se détournent de leur route, s'enfoncent dans le désert et y périssent » ». Le Zohar enseigne : Si l'homme a accompli une mitsva en ce monde-ci, il a créé par là un ange qui le défend dans le monde à venir, et qui prendra son parti dans l'avenir, ainsi qu'il est dit (Iyov 33, 23) : « S'il est alors un ange qui intercède pour lui, un seul entre mille, qui révèle à l'homme son devoir ». S'il a commis une faute en ce monde-ci, il a créé par là un mauvais ange qui l'accusera dans l'avenir au jour du jugement.

Les Sages ont encore dit (Yoma 20a) : le mot « HaSatan » a la valeur numérique de trois cents soixante-quatre, ce qui correspond à trois cents soixante-quatre jours où le Satan a le droit d'accuser, à l'exception de Yom Kippour où il n'en a pas le droit. Mais bien qu'il n'accuse pas ce jour-là, tous ces anges destructeurs qui ont été créés par les fautes commises par l'homme sont encore là et accusent. Que fait Hachem ? Il met en ces anges-là une grande crainte, et ils ont tellement peur qu'ils ne peuvent pas ouvrir la bouche pour accuser. C'est de ces anges-là que parle Rabbi Amnon, tout à coup la peur les saisit et ils ne peuvent pas accuser les bnei Israël.

## LES ACTES DES GRANDS

### La Torah sur un seul pied

Quelqu'un vint trouver Rabbi Akiva et lui dit : Rabbi, enseignez-moi toute la Torah entière. Il lui dit : Mon fils, si Moché notre maître a passé quarante jours et quarante nuits sur la montagne pour l'apprendre, comment peux-tu dire : apprends-moi toute la Torah entière d'un seul coup ? Il lui dit : Mon fils, je vais t'apprendre un principe de la Torah : Ce que tu détestes qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui. Si tu veux que personne n'abîme ce qui est à toi, toi non plus, n'abîme rien. Si tu veux que personne ne prenne ce qui est à toi, toi non plus ne prends pas ce qui est à l'autre. Il alla trouver ses amis, et ils trouvèrent un champ rempli d'épis.

L'un prit deux épis, l'autre deux épis, et lui ne prit rien ; ils trouvèrent un autre champ rempli de choux-fleurs, l'un prit deux choux, l'autre prit deux choux, et lui ne prit rien. On lui dit : Pourquoi ne prends-tu rien ? Il répondit : C'est ce que m'a enseigné Rabbi Akiva, ce que tu détestes qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui. Si tu veux que personne n'abîme ce qui est à toi, toi non plus n'abîme rien. Si tu veux que personne ne prenne ce qui est à toi, ne prends pas non plus ce qui est à l'autre.

Hillel l'Ancien se tenait à la porte de Jérusalem, et les gens sortaient à leurs activités. Il leur disait : « Combien gagnez-vous par jour ? » L'un disait un dinar, l'autre deux dinars. Il leur disait : « Qu'est-ce que vous faites avec cet argent ? » Ils répondaient : « Cela nous permet de vivre en ce monde. » Il leur disait : « Pourquoi ne venez-vous pas étudier la Torah, vous hériterez de la vie de ce monde-ci et de la vie du monde à venir. » Hillel fit cela toute sa vie, jusqu'à ce qu'il les fasse rentrer sous l'aile divine.